



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ MERIDIAM SUR LA MISE EN PLACE DE LA CO-ENTREPRISE YCI ENFANCE CRÉÉE POUR SOUTENIR LA CRÉATION DE CRÈCHES NON-LUCRATIVES DANS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Immobilier et Construction | 18/11/24 | Dorian Scemama Guillaume Aubatier Catherine Mintégui



IMMOBILIER - CONSTRUCTION

Le Cabinet August Debouzy a accompagné Meridiam, société d'investissement à mission, sur la mise en place d'une co-entreprise dénommée Yci Enfance avec le fonds d'investissement de l'ANRU et d'autres partenaires publics et privés (notamment la Fédération Nationale de la Mutualité Française, la Fédération Léo Lagrange, Synergie Family, Crescendo) destinée à investir sur le long terme pour la création de 100 établissements de crèches non-lucratives en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) représentant environ 5.000 places.

Plusieurs projets ont déjà été lancés à Dijon, Chenove, Marseille, Besançon, Sevrans, Maubeuge, Roubaix, Arras, Montpellier ou encore Mericourt.

Le Cabinet August Debouzy a accompagné Meridiam sur l'ensemble des problématiques juridiques liées à la mise en place de cette co-entreprise qui a adopté le statut de société à mission et des projets sous-jacents.

L'équipe August Debouzy était menée par Guillaume Aubatier, associé en charge de la pratique Immobilier et Construction, accompagné de Dorian Scemama et Catherine Mintégui.
